

Potentiel éolien : la collaboration inter-MRC au service des communautés



Image : Éoliennes de L'Érable

Nos deux MRC — des Appalaches et de L'Érable — possèdent un potentiel éolien qui attire l'attention des promoteurs. Nous tenons entre nos mains une **opportunité de développement économique territorial** importante pouvant nous apporter des bénéfices financiers concrets.

Prochainement, nos MRC seront invitées à se prononcer sur la création d'un partenariat inter-MRC sous forme de régie.

Notre vision partagée : créer une régie inter-MRC qui permettra aux municipalités participantes d'investir dans les projets éoliens sur nos territoires et d'en tirer des revenus accrus tout en protégeant les intérêts des communautés.

POURQUOI OPTER POUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

- Les besoins énergétiques québécois sont à la hausse.
- D'ici 2029, il sera impossible de répondre à la demande avec la production actuelle.
- Les énergies renouvelables sont au coeur de la stratégie de transition énergétique du gouvernement du Québec et mises de l'avant par Hydro-Québec.
- L'éolienne est l'une des sources d'énergie qui émet le moins de GES.
- La technologie évoluant rapidement, les éoliennes sont moins coûteuses, moins bruyantes et plus efficaces qu'avant. Nos connaissances des enjeux et impacts évoluent également, notamment grâce à la recherche et la consultation.
- Les projets éoliens sont rentables pour les municipalités qui y participent à titre d'investisseurs.

L'énergie éolienne est un investissement incontournable pour le futur de notre région.

COMMENT NOS DEUX MRC PEUVENT-ELLES COLLABORER?

Il y a plusieurs façons d'investir conjointement dans l'éolien. La structure envisagée ici est celle d'une régie inter-MRC, dont les avantages sont nombreux :

Collectifs

Poser un geste environnemental à la fois durable, innovant et rentable.

Améliorer les milieux de vie grâce aux profits générés.

Développer la confiance en étant à l'écoute et en faisant valoir les intérêts des citoyens.

Économiques

Devenir investisseurs financiers conjoints dans des projets éoliens sur notre territoire.

Générer de nouvelles sources de revenus récurrentes pour nos municipalités.

Faciliter la mise en commun des ressources et de l'expertise.

Créer de l'emploi et soustraire localement.

Stratégiques

Accroître notre influence vis-à-vis des promoteurs.

Profiter de notre expérience pour devenir des leaders du développement éolien au Québec.

Stimuler la fierté et mobiliser la population autour d'objectifs communs.

LES RÔLES ET FONCTIONS DES PARTIES PRENANTES D'UN PROJET ÉOLIEN



Image : Éoliennes de L'Érable

UN MODÈLE QUI A FAIT SES PREUVES

Les orientations gouvernementales actuelles favorisent l'implication des communautés locales dans le processus de sélection des projets éoliens soumis en appels d'offres.

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommande le modèle de régie collaborative et accompagne les milieux qui souhaitent l'implanter.

Des exemples existent au Québec. C'est notamment le cas de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-St-Laurent, qui ont déjà fait leurs preuves.

DES QUESTIONS?

MRC de L'Érable | Ézéchiél Simoneau
Conseiller en développement durable
esimoneau@erable.ca | 819 362-2333, poste 1226

LE SAVIEZ-VOUS?

La structure d'investissement sous forme de régie inter-MRC est prévue pour entraîner un impact positif à long terme sur l'augmentation et la diversification des revenus des municipalités.

Il y a trois sources de revenus principales dans un projet communautaire avec une régie :

1. Redevances territoriales aux municipalités d'accueil, qui peuvent aussi investir avec la régie si elles le souhaitent.
2. Revenus nets annuels pour les municipalités qui investissent dans des projets au sein de la régie inter-MRC.
3. Compensations financières aux propriétaires terriens pour la vente de droits superficiaires.

L'éolien constitue donc un potentiel économique considérable, voire incontournable.

MRC des Appalaches | Gina Turgeon
Directrice de l'aménagement et de l'environnement

gturgeon@mrcdesappalaches.ca | 418 332-2757, poste 232